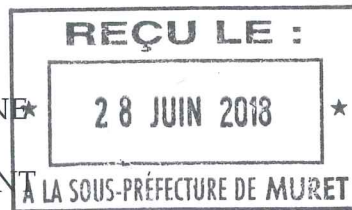


HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
de MURET



CANTON de PORTET/GARONNE
COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice:	14
Présents:	11
Votants:	13

L'an Deux Mil Dix Huit
Le vingt-sept juin à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à
la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean
Claude GARAUD, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : le
19/06/2018

**Objet: Télétransmission des
actes soumis au contrôle de
légalité. Choix du dispositif
et signature de la convention.**

PRESENTS : Mesdames ALAMINOS. CARLES.
GROS. LAKEHAL. PAJAUD.
Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. GALEA.
GARCIA. PELFORT.

ABSENTS EXCUSES : Mme BONZOM - Mme LE ROY - M. ROUSSEAU
PROCURATIONS : Mme BONZOM a donné procuration à M. DUFOUR
M. ROUSSEAU a donné procuration à M. GARAUD

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide:

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de choisir pour ce faire, le dispositif PACK DEMAT ATD 31 commercialisé par la société BERGER LEVRAULT
- d'autoriser le maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous Préfecture le 28/06/2018
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois, an susdits.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

En Mairie, le 27/06/2018.
Le Maire, J.C.GARAUD

